Le participe passé des verbes pronominaux.

L'accord du participe passé des verbes pronominaux dépend de la valeur du pronom réfléchi.

Le pronom des verbes essentiellement pronominaux (c'est-à-dire ceux qui n'auraient aucun sens sans le pronom) et celui des pronominaux de sens passif n'ayant pas de véritable fonction, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet :

Elles se sont longtemps souvenues de cette aventure ;

Les produits électroménagers se sont mieux vendus cette année.

Le participe de s'arroger reste invariable si le COD ne le précède pas :

Elles se sont arrogé certains droits ; mais les droits qu'elles se sont arrogés.

Le participe de se rendre compte est toujours invariable :

Ils ne s'étaient rendu compte de rien.

Pour les pronominaux de sens réciproque (action mutuelle) et pour ceux de sens réfléchi (action sur soi-même), il y a lieu de se demander quelle est la fonction du pronom réfléchi (en transformant éventuellement la phrase à l'aide d'une construction avec avoir).

Si le pronom est COD, le participe s'accorde avec ce pronom (donc avec le sujet, puisque le pronom représente la même personne que le sujet) :

Les enfants se sont lavés après le dîner (ils ont lavé eux) ;

Ils ne se sont pas vus depuis très longtemps (ils ont vu eux).

Si le pronom n'est pas COD, le participe ne s'accorde que si un autre COD le précède.

Elle s'est offert de belles vacances (elle a offert à elle de belles vacances : se n'est pas COD et de belles vacances, COD, est placé après le verbe) ; les vacances qu'elle s'est offertes (elle a offert à elle des vacances : se n'est pas COD et les vacances, COD, est placé avant le verbe).

Les verbes pronominaux suivis d'un infinitif suivent la même règle que celle énoncée pour les verbes conjugués avec avoir dont le participe passé est suivi d'un infinitif :

Magali s'est laissée tomber (c'est Magali qui fait l'action de tomber) ;

Aude s'est laissé prendre au piège (Aude est COD de l'infinitif).